



Parts sympathisant (ou parts de coopérateurs « D »)
émis par « urbike SCRL»

Fiche d'information ACTION

Introduction

Forts de l'expérience acquise grâce à la création de CityDepot et aux projets de citylab, les fondateurs de la coopérative urbike se lancent un nouveau défi, ancré dans l'économie sociale, pour décarboner la distribution urbaine. Le but: conteneuriser les marchandises légères pour les livrer à vélo, à l'aide d'une remorque, afin d'atteindre une efficacité supérieure aux camionnettes et petits camions. urbike a l'opportunité de tester ce modèle révolutionnaire par un Living Lab de 2 ans à l'aide d'un consortium solide, réunissant 2 universités (VUB et USL-B), les acteurs historiques de la livraison à vélo et SMart Coop.

Par ce document, urbike décrit l'appel public à l'épargne qui lui permettra de financer une partie des coûts du Living Lab qui ne seront pas couverts par le subside Test It d'Innoviris : gestion et organisation, achat des vélos-cargos et des remorques, rémunération des coursiers et les frais annexes (IT, sous-traitants, ...). Si le projet BCKlet ne devait pas être sélectionné par Innoviris, le test de la solution se ferait quand même, de manière encore plus progressive et en se concentrant plus rapidement sur les revenus. Il serait nécessaire de rechercher d'autres moyens financiers et de tester le modèle au coeur d'autres villes intéressées à soutenir la solution.

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	urbike SCRL
Prix :	100 Euros/action
Types d'actions :	actions nouvelles de catégorie D (sympathisants)
Période de l'appel :	Du 4 mai au 30 juin 2018
Politique de dividende :	Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6% de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	vente en souscription
Montant de l'offre :	99.900 Eur
Nombre d'actions offertes :	999
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	Pas de limite
Destinataire de l'offre :	investisseur retail sur le territoire belge
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	L'équipe d'urbike, en collaboration avec SMart et les principaux coursiers à vélo, veut remplacer les camionnettes et petits camions par des vélos-cargos tractant des conteneurs compacts (les coursiers étant réunis en coopérative pour défendre leur droits). urbike a été sélectionnée par Innoviris pour tester la viabilité de ce modèle de "conteneurisation intelligente" à Bruxelles durant 2 ans. Pour ce faire, urbike travaille sur le projet BCKlet, avec un consortium solide qui reprend également l'Université Saint-Louis Bruxelles et la Vrije Universiteit Brussel. Pour que le projet ait toutes ses chances urbike doit avoir un capital de base suffisant, c'est pour cette raison que nous faisons appel à vous.
Période de l'offre :	Du 4 mai au 30 juin 2018 avec possibilité de clôture anticipée en cas de sursouscription.
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
La coopérative urbike porte le projet BCklet, elle a pour objectif de consolider toutes les énergies en présence à Bruxelles pour remplacer un maximum de camionnettes et de petits camions par des vélos. La volonté est de proposer la solution de conteneurisation intelligente de FlexiModal comme alternative efficace et durable au transport de marchandises légères. urbike s'inscrit totalement dans les principes de l'économie sociale. La coopérative est en création, la version actuelle du plan financier est consultable sur le site www.urbike.be (lien direct).		
Chiffres-clés de l'émetteur : (N.A. si start-up)		
		Année n-1 (en €)
Bilan	Fonds propres	
	Endettement	
Compte de résultat	Total des recettes	
	Total des coûts	
	Amortissements	
	Résultat net	

5. Risques de l'investissement

Risque de crédit :	Voir chiffres-clefs de l'émetteur. Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure [préciser], il est de XX au [date]. Plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante. Pour urbike SCRL, créée le 20/03/2018, ce ratio ne peut déjà être calculé.
Risque de perte de la totalité du capital investi :	Oui
Risque de liquidité :	Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1. Pour notre structure [préciser], il est de XX au [date]. Pour urbike SCRL, créée le 20/03/2018, ce ratio ne peut déjà être calculé.
Possibilités de remboursement :	Les statuts d'urbike prévoient que des remboursements de parts doivent être effectués dans le cas d'associés démissionnaires, d'exclusions ou de décès.
Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des parts se fera-t-il au prix de la valeur comptable ou est-il limité au prix d'achat ? Conformément aux dispositions des statuts de la SCRL urbike, le remboursement des parts se fera à la valeur nominale et le remboursement des parts aura lieu dans un délai de six (6) mois prenant cours à la date de sa démission ou de son exclusion.

Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Risque de divergences de vue au sein du consortium, par rapport à certains choix stratégiques du fait de l'ancrage du projet dans l'économie sociale: p. ex. le caractère ouvert ou non de la plateforme informatique, la sélection de certains clients, l'utilisation des données...</p> <p>Risque d'éloignement des partenaires dû aux contextes dans lesquels ils évoluent, sachant que le consortium est riche d'acteurs issus de mondes aussi divers que l'académique et différents types d'entreprise. Des divergences pourront apparaître liées e.a. à des questions de temporalité, d'approche (théorique versus pratique),...</p>
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<p>(exemples : quels sont vos risques de développement, de production, de distribution, de ventes, d'infrastructure, de permis, etc. ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence de main-d'œuvre précarisée oeuvrant via des applications mobiles sans statut social respectueux et les évolutions légales en termes de droit du travail pour les travailleurs de plateforme. - Le fait que le prix du marché du transport n'inclut pas les externalités produites (en terme de mobilité, environnement, santé et qualité de vie). Il en résulte que le prix du transport à vélo concurrence difficilement celui de la livraison en petit camion/camionnette. - Pour que les livraisons à vélo avec remorque et conteneurs soient pleinement efficaces, certaines autorisations ou adaptations des infrastructures seront souhaitables, comme: autoriser la circulation des vélos et remorques sur les pistes cyclables, voire prévoir (à terme) des voies spécifiques; permettre les dépôts de conteneurs sur la voie publique au centre des zones congestionnées (comme point de départ/arrivée de ceux-ci lors des tournées à vélo), ... - La multitude et la complémentarité des acteurs rassemblés dans une optique de gestion participative pour le défi de BCklet constitue une incroyable opportunité et une belle innovation. Cependant, cela reste un pari risqué qui demandera une gouvernance bien réfléchie et sa mise en place rapide afin d'éviter le risque de ralentissement des prises de décision. - La lenteur du changement de mentalité des acteurs traditionnels. - La capacité de production du BicyLift par FlexiModal et la réactivité de FlexiModal pour adapter son matériel aux exigences spécifiques des clients (ex: réfrigéré, contrôles de t°...) - Un risque est lié aux spécificités du profil du coursier à vélo et au fait qu'un livreur en camion(ette) pas nécessairement transposable en coursier à vélo.

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Risque lié à l'obtention du subside par Innoviris, mitigé par cet appel public à l'épargne.
Autres risques :	Risque financier lié au fait qu'urbike SCRL est sous-capitalisée au départ du projet, l'APE étant alors encore en cours. Risque lié à un changement de législation quant aux statuts des travailleurs de plateforme
Date prévue du break-even	Fin 2021

Merci de consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

6. Frais

Éventuels frais liés aux actions : pas d'application

7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un Précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2018, exercice d'impôts 2019, le montant de l'exonération s'élève à 640€. Voir l'avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus. — Exercice d'imposition 2019, Moniteur belge du 26 janvier 2018 p.6591).
Taxe sur les opérations de bourse :	Pas d'application.
Autres (tax shelter, etc.) :	Tax shelter

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Philippe Lovens (info@urbike.be)

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel: 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Quel produit d'épargne et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: www.wikifin.be.

Conformément à la réglementation en vigueur, la présente fiche d'information ne devait pas être approuvée préalablement par la FSMA.

Toute décision d'acheter le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.

Cette fiche d'information est correcte à la date du 4 mai 2018.

urbike SCRL, Avenue Van Volxem 233 à 1190 Forest, RPM Bruxelles – TVA BE 0692.733.319, tél. :
0478/92.07.89